

[Text]

the part of the commission. To some extent, I must respectfully disagree slightly with that point. It would seem to me that one of the consequences of setting up an autonomous or separate commission is that this process will be linked to a refocusing of the program on insurance principles.

The history of the commission, when it was autonomous, separate and independent from the government, is that of a commission that was, if you will, more concerned with actuarial soundness than with these broader social goals.

I think that is one consequence of this sort of proposal this committee may want to keep in mind. If it is seriously entertained, once again, I think it underlines the importance of careful legislative drafting to meet the broader purposes of the program. As long as these other purposes—which I think are important—are met some way, then it seems to me there is no net detriment. However, I think a reality that has to be taken into account is that an autonomous commission will probably be a commission that is perhaps concerned with abuse, with high benefit rates, with benefit control. These are not necessarily all consumer-oriented in as benign a way as Mr. Forget has perhaps suggested.

I also think if employers and employees run the program, to some extent, there will be a greater sensitivity to their own people in the program. There are trade-offs and balances. It is not in all one direction or the other.

The Chairman: Thank you, Dr. Pal. Mr. Rodriguez, right at the beginning, you mentioned the three most controversial. I think I got two out of the three: the annualization and the regional extended benefits.

Mr. Rodriguez: The fishermen's benefits.

The Chairman: That is what I thought, but I was not positive. I would just like to point out to members that on the English version of the opening statement, page 11, I think the paragraph dealing with the fifth concern relates very much to the recent conversation between Mr. Rodriguez and Dr. Pal. I would just like members to read it two or three times. I think that paragraph puts an idea out on the table that we are not likely to get from any other witness. I do not think it was in Forget itself. On that basis alone, I would just like us to think about whether there is some wisdom in that somewhat deviant thought. It has intrigued your chairman a little bit.

Mr. Rodriguez: The operative word is amazed, sir.

The Chairman: That is correct. I am always looking for the correlation in life between behaviour and what happens. We may have caused some of this trouble. That is really the suggestion, because we are given—

[Translation]

meilleure réponse aux besoins du consommateur de la part de la Commission. Jusqu'à un certain point, j'avoue en tout respect que je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela. Il me semble que l'une des conséquences de la mise sur pied d'une instance autonome ou d'une commission distincte, c'est que ce processus sera soumis à une réorientation du régime vers des principes d'assurance.

L'histoire de la Commission, lorsqu'elle était autonome, séparée et indépendante du gouvernement, c'est celle d'une commission qui était, si vous le voulez, beaucoup plus préoccupée par sa bonne santé actuarielle que par des objectifs sociaux de plus grande envergure.

Je crois qu'il s'agit là d'une des conséquences de ce genre de proposition que le Comité voudra peut-être garder à l'esprit. Si cela est bien présenté, encore une fois, je pense que cela souligne l'importance d'une rédaction très minutieuse de la loi, rédaction visant à rencontrer les objectifs plus généraux du programme. Tant et aussi longtemps que ces autres objectifs, et je crois qu'ils sont importants, sont respectés d'une façon ou d'une autre, alors il me semble qu'il n'y a pas de dommage véritable. Cependant, je crois qu'il faut tenir compte de la réalité qui veut qu'une commission autonome sera probablement préoccupée des abus, des taux élevés de bénéficiaires et du contrôle des bénéficiaires. Il ne s'agit pas là nécessairement de mesures orientées vers le consommateur d'une façon aussi favorable que M. Forget semble le dire.

Je crois également que si le programme est dirigé par les employeurs et les employés, il y aura, jusqu'à un certain point, une plus grande sensibilité vis-à-vis de leur propre population au sein du programme. Il y a des compensations et des équilibres. Tout ne marche pas dans une direction ou dans une autre.

Le président: Merci, professeur Pal. Monsieur Rodriguez, au tout début, vous avez mentionné les trois facteurs de controverse les plus importants. Je pense que j'en ai retenu deux: l'annualisation et les avantages régionaux accrus.

M. Rodriguez: Les avantages consentis aux pêcheurs.

Le président: C'est ce que je croyais mais je n'en étais pas sûr. Je voudrais faire remarquer aux membres du Comité que dans la version anglaise de la déclaration d'ouverture, à la page 11, je crois que le paragraphe qui est consacré au cinquième point éclaire bien la récente conversation entre M. Rodriguez et le professeur Pal. Je demanderais aux membres de le lire deux ou trois fois. Je crois que ce paragraphe expose clairement un raisonnement que peu de témoins pourront nous faire. Je ne crois pas que cela se trouve dans le rapport Forget même. Je voudrais bien que nous nous demandions s'il y a quelque sagesse dans cette pensée quelque peu étrange. Cela a intrigué quelque peu votre président.

M. Rodriguez: Le mot qui compte est le mot étonné, monsieur.

Le président: Cela est juste. Je cherche toujours à comprendre le rapport qu'il y a dans la vie entre le comportement et ce qui advient. Peut-être sommes-nous responsables de cette confusion. Voilà réellement la suggestion, parce qu'on nous accorde...